

ASSEMBLEE DE CORSE

1 ERE SESSION ORDINAIRE DE 2023

REUNION DU 9 MARS 2023

RAPPORT DE MONSIEUR
LE PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

BUGETTU PRIMITIVU DI U BUGETTU ANNESSU 2023 DI U
LABURATORIU D'ANALISI DI CISMONTE

BUDGET PRIMITIF DU BUDGET ANNEXE 2023 DU
LABORATOIRE D'ANALYSES DU CISMONTE

COMMISSION(S) COMPETENTE(S) : Commission des Finances et de la Fiscalité

RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

Le rapport est en annexe.

**Budget primitif du budget annexe 2023
du Laboratoire d'Analyses Cismonte**

**Rapport du Président
du Conseil Exécutif de Corse
Raportu di u Presidente di u Cunsigliu Esecutivu di Corsica**

Le budget annexe du laboratoire d'analyses du Cismonte regroupe l'ensemble des recettes et des dépenses liées au fonctionnement du laboratoire départemental du Cismonte, laboratoire public d'analyses en matière de sécurité alimentaire et de qualité environnementale.

Le laboratoire d'analyses du Cismonte emploie aujourd'hui 29 personnes.

Il comprend quatre secteurs techniques et 1 pôle de formation agroalimentaire (3 secteurs analytiques sur Erbaghjolu et 1 secteur analytique sur Corti).

Ses missions en matière de sécurité alimentaire et de qualité environnementale sont essentielles car la santé publique, l'hygiène alimentaire et l'environnement sont des conditions nécessaires à la qualité du cadre de vie. Une crise sanitaire ou alimentaire, un épisode grave de pollution peuvent en effet influencer fortement sur une entreprise, une filière d'activité et même un territoire. Pour prendre les bonnes décisions au bon moment, les responsables publics et privés peuvent s'appuyer sur le Laboratoire d'analyses du Cismonte.

Exception faite du secteur Hygiène Publique basé sur le site de Corti (200 m²), l'ensemble des activités du laboratoire sont regroupées dans le parc technologique d'Erbaghjolu de Bastia (854 m²).

Le laboratoire effectue des analyses dans plusieurs domaines et est accrédité dans tous les secteurs analytiques :

- Le secteur Santé Animale,
- Le secteur Hygiène Alimentaire,
- Le secteur Hygiène Publique,
- Le secteur Chimie Agroalimentaire,
- Le secteur Formation, Conseil, Audit, Accompagnement à la gestion des Risques.

Les actions du Laboratoire Cismonte sont réalisées dans des conditions optimales tant au niveau des installations, du matériel, du personnel, que des exigences du COFRAC :

- Le dépistage des maladies animales réglementées (brucellose, leucose et fièvre catarrhale) ainsi que d'autres maladies d'élevage (infectieuses et parasitaires) ; diagnostic et prévention des maladies animales et zoonoses ;

- L'analyse de conformité bactériologique des aliments (analyses officielles et autocontrôles) : Fixé par la réglementation européenne, le contrôle des aliments s'effectue à la production, à la transformation, à la distribution et à la restauration. Près de 3 500 échantillons par an sont analysés pour la prévention des risques microbiologiques, chimiques et en parasitologies ;
- Les analyses physico-chimiques des produits agroalimentaires et des productions agronomiques ;
- Les analyses bactériologiques de l'environnement (eaux, air, surfaces et Legionella) ;
- Le conseil et la formation des professionnels de l'agroalimentaire à l'hygiène et à la qualité.

Le fonctionnement du laboratoire est financé par la facturation des analyses réalisées pour le compte des collectivités, industriels, services départementaux, par une subvention de l'ODARC et par la participation du budget général.

Le budget 2023 se caractérise par rapport à 2022 par une augmentation des dépenses de + 7,51 %.

1. Les équilibres du budget annexe

Les équilibres pour le budget 2023 sont établis comme suit :

LABORATOIRE CISMONTE	DEPENSES			RECETTES		
	Réelles	Ordre	TOTAL	Réelles	Ordre	TOTAL
Crédits d'investissement votés au titre du présent budget	387 000	-	387 000	-	387 000	387 000
Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget	2 188 300	387 000	2 575 300	2 575 300	-	2 575 300
TOTAL	2 575 300	387 000	2 962 300	2 575 300	387 000	2 962 300

Le budget 2023 du laboratoire Cismonte s'équilibre en dépenses et en recettes à hauteur de 2 962 300 €, soit une augmentation de + 7,51 % par rapport à 2022 (PM : 2 755 300 €).

La subvention d'équilibre provenant du budget principal de la Collectivité de Corse est inscrite au programme 3214 et s'appuie sur une évaluation prudente. D'un montant de 1 844 300 €, elle est en diminution de - 5,77 % par rapport au BP 2022 (PM : 1 957 300 €).

À l'issue de l'exercice 2022, le montant de la subvention d'équilibre du laboratoire Cismonte s'est établi à 1 346 581 €, soit - 0,610 M€ par rapport au montant inscrit au BP 2022.

2. Les dépenses réelles

Pour 2023, les dépenses réelles inscrites au budget du laboratoire d'analyses Cismonte représentent un montant de 2 575 300 €, en augmentation de + 3,54% par rapport au BP 2022 (PM : 2 487 300 €).

• Les dépenses réelles de fonctionnement

Les dépenses réelles de fonctionnement s'établissent à 2 188 300 € (au lieu de 2 219 300 € au BP 2022), soit une diminution de 1,40 %.

Ce budget regroupe les dépenses de structure (fluides...), les dépenses en fournitures et prestations directement en relation avec l'activité d'analyse du

laboratoire départemental et les dépenses de personnel (rémunérations et charges de personnel titulaire et non titulaire).

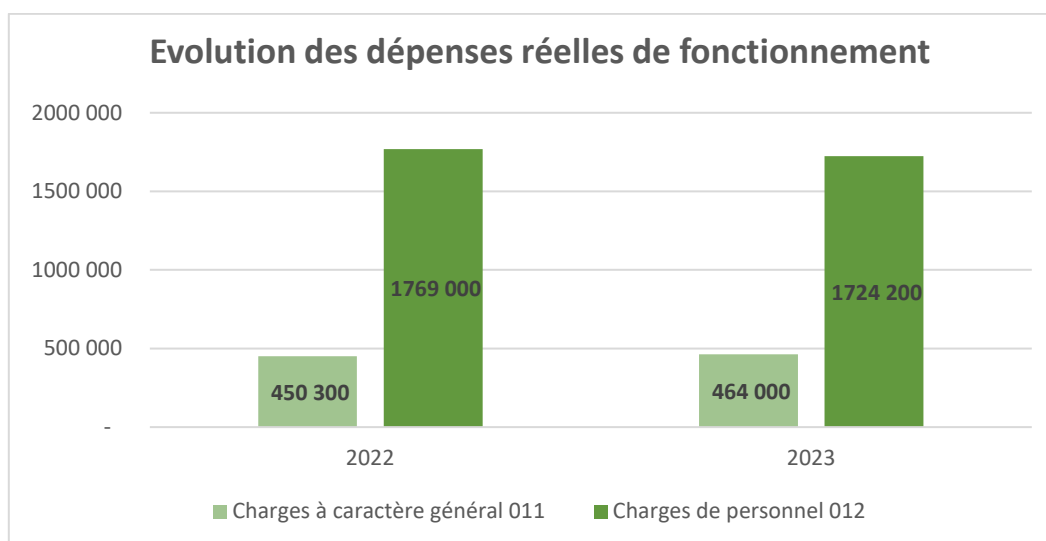
Le montant des charges à caractère général, estimé à 474 000 €, affiche une hausse de + 5,26 % soit + 23 700 € par rapport à 2022 (PM : 450 300 €) et représente 22 % des dépenses de fonctionnement.

Dépenses de fonctionnement	Chapitre nature	Voté BP 2022	Propositions BP 2023	Evolution %
	Charges à caractère général 011	450 300,00	474 000,00	5,26%
Charges de personnel 012	1 769 000,00	1 714 200,00	-3,10%	
Autres charges de gestion courante 65	-	100,00		
TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT	2 219 300,00	2 188 300,00	-1,40%	

Les dépenses portent notamment sur :

- des contrats de prestations de service relatifs aux déchets biologiques et chimiques, marché maintenance de matériels de laboratoire, marché produits pharmaceutiques, marché Fourniture consommables, achats de prestations de service (essais inter laboratoire),
- l'audit COFRAC (Comité Français d'accréditations).

En ce qui concerne les charges de personnel, la prévision est de 1 714 200 € en diminution de - 3,10 %, soit - 54 800 € par rapport à 2022 (1 769 000 €). Elles représentent 78 % du montant des dépenses de fonctionnement.



• Les dépenses réelles d'investissement

Les dépenses d'investissement s'élèvent à 387 000 € soit + 44,40 % par rapport au BP 2022 (PM 268 000 €).

Dépenses d'investissement	Chapitre nature	Voté BP 2022	Propositions BP 2023	Evolution %
	Immobilisations incorporelles 20	160 000,00	205 000,00	28,13%
Immobilisations corporelles 21	108 000,00	182 000,00	68,52%	
TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT	268 000,00	387 000,00	44,40%	

Les crédits d'investissement inscrits sont principalement destinés à la réalisation de travaux dans la salle d'autopsie ainsi qu'à l'acquisition de matériels techniques (nouveaux appareils dans le cadre de l'extension de la salle d'autopsie, remplacement de l'appareillage scientifique).

3. Les recettes réelles

Constituées uniquement de recettes de fonctionnement, les recettes réelles s'établissent à 2 575 300 €, en augmentation de 3,54 % par rapport au BP 2022.

	Chapitre nature	Voté BP 2022	Propositions BP 2023	Evolution %
Recettes de fonctionnement	Produits des services 70	400 000,00	600 000,00	50,00%
	Dotations et participations 74	130 000,00	130 000,00	
	Prise en charge déficit du budget annexe	1 957 300,00	1 844 300,00	-5,77%
	Atténuations de charges	-	1 000,00	
	TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	2 487 300,00	2 575 300,00	3,54%

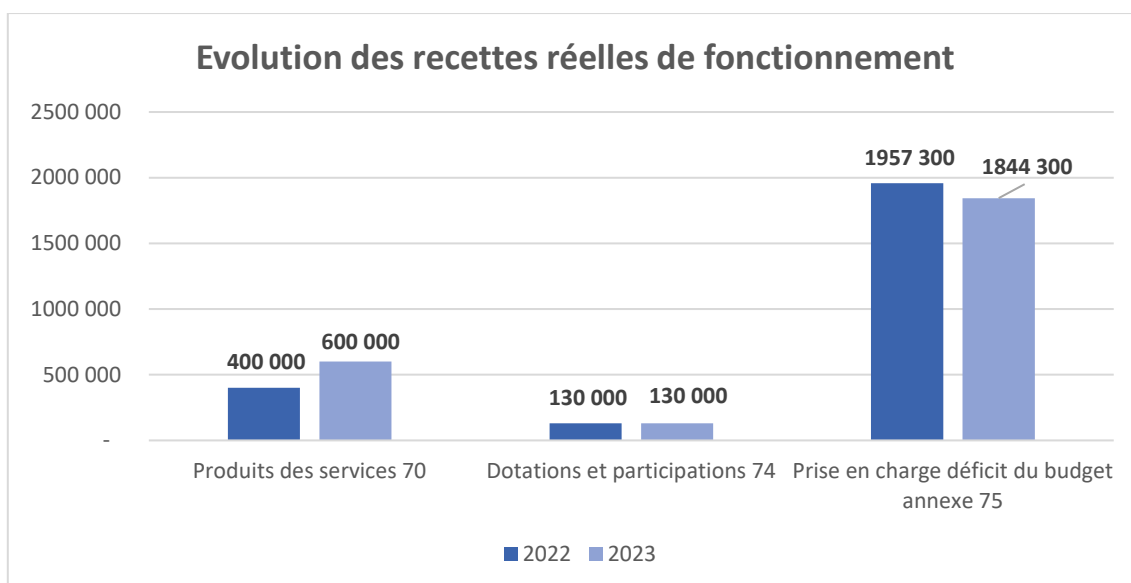
• Les recettes réelles de fonctionnement

Les recettes réelles de fonctionnement (hors contribution du budget général) s'établissent à hauteur de 731 000 €.

Elle se décomposent comme suit :

- 600 000 € en produits des services (taxes d'analyses), soit une augmentation de 50 % par rapport à la prévision 2022 ;
- 130 000 € de subvention ODARC dans le cadre de l'aide à l'élevage sur les analyses de prophylaxie ovins, caprins et bovins ;
- 1 000 € d'atténuation de charges.

À noter la baisse de la subvention d'équilibre qui s'établit à 1 844 300 €, soit - 5,77 % par rapport au BP 2022 (PM 1 957 300 €).



La section d'investissement est entièrement financée par le virement de section et les amortissements.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.